

Communauté de Communes

de Charente Limousine

8, Rue Fontaine des Jardins
16 500 CONFOLENS

Tél : 05.45.84.14.08

Fax : 05.45.85.58.38



SEANCE DU BUREAU

05 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **05 novembre 2025**, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 29 septembre 2021 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

Ordre du jour

1. Individualisation aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)
2. Participation à l'ADIL 16
3. Remboursement de matériel professionnel à la SISA du Confolentais permettant l'installation du Dr. Kouawo
4. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – engagement des aides
5. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – paiement des aides

Contrôle du quorum

Présents : Benoit SAVY, Jean Luc DEDIEU, Michèle TERRADE, Éric PINAUD, Jean Noël DUPRE, Jean Marie TRAPATEAU, Nathalie LANDREVIE, Benoit GAGNADOUR, Philippe BOUYAT, Manuel DESVERGNE.

Excusée : Sandrine PRECIGOUT.

1. Individualisation aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)

Del2025_

Vu la délibération du 9 avril 2025 concernant la mise en place d'une aide à l'achat de vélo à assistance électrique.

Rappel du contexte :

La communauté de communes de Charente Limousine a mis en place un dispositif d'aide à l'achat d'un VAE pour les habitants du territoire et sous condition de ressources.

La participation financière de la Communauté de communes de Charente Limousine est fixée entre 100 et 1000€ en fonction du ratio fiscal du foyer et du type d'équipement concerné.

Il vous est proposé de donner une suite favorable à la demande d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique :

- Bénéficiaire : XXXXXXXX
- Commune de résidence : Chassenon
- Aide proposée au vu du quotient familial : 500 €

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'individualisation de la demande d'aide présentée ci-avant au titre des demandes d'aide à l'achat d'un VAE
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour	10	Voix contre		Abstentions	
------------------	----	--------------------	--	--------------------	--

2. Participation à l'ADIL 16

Del2025_

L'ADIL 16 tient des permanences sur le territoire de la Communauté de communes de Charente Limousine à Confolens et Terres-de-Haute-Charente. Ces permanences permettent d'informer et d'orienter les particuliers sur leurs différentes démarches juridiques, notamment en matière de rapports locatifs, d'information sur les aides aux travaux d'amélioration et d'accession à la propriété.

La participation auprès de l'ADIL 16 s'élève à 7 039.60 € pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

DECIDER d'apporter une participation à l'ADIL 16 d'un montant de 7 039.60 € au titre de l'année 2025

AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Voix pour	10	Voix contre		Abstentions	
------------------	----	--------------------	--	--------------------	--

3. Remboursement de matériel professionnel à la SISA du Confolentais permettant l'installation du Dr. Kouawo

Del2025_

La SISA du Confolentais porte le projet de santé de la maison de santé de Confolens.

Une SISA vise à la mise en commun de moyens nécessaires à l'activité et l'exercice d'activités réalisées par ses membres.

Dans ce cadre, la SISA du Confolentais a procédé à l'acquisition de matériels nécessaires à l'activité du Dr. Kouawo à Confolens.

Il vous est proposé que la communauté de communes rembourse une partie de ces acquisitions, pour un montant de 2000 euros.

Le montant total des frais portés par la SISA s'élève à 2543.25 euros TTC.

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

VALIDER le remboursement à hauteur de 2000 euros à la SISA du Confolentais des frais engagés pour accompagner l'installation du Dr. Kouawo à Confolens,

AUTORISER le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour	10	Voix contre		Abstentions	
------------------	----	--------------------	--	--------------------	--

4. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – engagement des aides

Del2025_

Vu les statuts de la Communauté de communes de Charente Limousine et notamment sa compétence en matière d'habitat ;

Vu la délibération Del2023_060 du 6 avril 2023 instaurant le dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat ;

Vu la délibération Del2023_165 du 29 novembre 2023 approuvant l'extension du dispositif d'aides à tout le territoire Charente Limousine ;

Vu la délibération Del2024_195 modifiant le règlement d'intervention des aides financière dans le cadre de l'habitat

Considérant la réglementation de l'ANAH ;

Considérant les dossiers engagés par l'ANAH ;

Pour rappel, ce dispositif a pour objectif d'apporter une aide financière supplémentaire à celle de l'ANAH afin de :

- Favoriser la rénovation énergétique des logements
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé
- Adapter les logements pour les personnes à mobilité réduite – maintien à domicile
- Favoriser le développement d'une offre locative sociale privée répondant aux besoins actuels et favorisant la réhabilitation des logements vacants.

Il convient de vous prononcer sur l'attribution des aides pour les 5 dossiers suivants :

Nom du propriétaire		Commune	Type de travaux	Montant travaux subventionnable	Aide CCCL
XXXX	XXXX	NIEUIL	Rénovation énergétique	56 893,00 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	SUAUX	Rénovation énergétique	45 268,66 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	CHABANAIS	Rénovation énergétique	49 556,99 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	ST MAURICE DES LIONS	Ma prime logement décent	62 238,77 €	3 000,00 €
XXXX	XXXX	CHABRAC	Adaptation	7 561,31 €	800,00 €
				TOTAL	9 800,00 €

Ces sommes pourront être modifiées au vu de la participation Anah et des prestations réellement facturées dans la limite du montant prévisionnel accordé.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé de :

ACCEPTER d'engager la somme de 9 800,00 € comme décrit ci-dessus ;

AUTORISER le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers

Voix pour	10	Voix contre		Abstentions	
------------------	----	--------------------	--	--------------------	--

5. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – paiement des aides

Del2025_

Vu les délibérations Del2024_042 et 2024_195 relatives au règlement d'intervention des aides financières dans le cadre de l'habitat,

Vu les dossiers de paiement réglés par l'ANAH à ce jour et les ajustements nécessaires à réaliser pour en respecter les montants :

NOM	PRENOM	COMMUNE	TYPE INTERVENTION	TRAVAUX SUBVENTIONNABLES	PRIME CCCL à verser
XXXX	XXXX	CHABANAIS	Rénovation énergétique	35 240,72 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	CHIRAC	Rénovation énergétique	56 239,00 €	2 000,00 €

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- **ACCEPTE** de mandater les aides comme décrit ci-avant pour un total de 4 000 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers

Voix pour	10	Voix contre		Abstentions	
------------------	----	--------------------	--	--------------------	--